



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/02

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM20251217-03-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Taux des impôts locaux 2026

Chaque année le conseil municipal doit voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

L'état de notification des bases fiscales (état 1259) n'a pas été transmis à la date de convocation du Conseil Municipal.

Il est proposé en 2026 de ne pas modifier les taux de fiscalité. (taux inchangés depuis 2015)

	Taux proposés en 2026	Taux moyens nationaux	Taux moyens Haute Savoie de
Taxe foncière (bâti)	26.85%	39.74%	30.74%
Taxe foncière (non bâti)	43,82%	51.08%	69.37%
Taxe d'habitation	15.62%	23.88%	24.29%

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 12 novembre 2025,

Vu la commission des finances du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix « POUR » 5 voix « CONTRE » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISCHER par procuration) **et 1« ABSTENTION »** (T. BETHAZ)

➤ **VOTE** les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.85%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,82%
- Taxe d'habitation : 15.62%

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

